

09_QUE_006



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **16 DEC. 2009**

Scanné le **18 DEC. 2009**

Simple question (art. 113s LGC) des commissaires socialistes de la commission 09_228 sur les tutelles et curatelles

Lors de l'émission « De quoi je me mêle » *supra* « RSR la première » du 13.12.2009¹ deux assesseurs de la justice de paix du district de Nyon affirment s'adresser en premier aux élus ou aux candidats aux élections, notamment de gauche, lorsqu'ils doivent désigner un tuteur ou un curateur. Le dialogue est retranscrit ci-après :

La journaliste : « On dit notamment que si on est de gauche, si on est Conseiller communal, si on fait partie d'une association, alors ma foi on a tous les risques d'être tuteur ou curateur. Que répondez-vous à ça ? »

L'assesseur 1 : « C'est assez juste, parce que, finalement, c'est toutes les personnes qui s'impliquent qui sont encore demandées, une fois de plus, à s'impliquer, c'est comme ça. »

La journaliste : « Mais finalement, elles n'en font pas déjà assez ? »

L'assesseur 1 : « En réalité elles sont encore souvent prêtes à s'impliquer. »

L'assesseur 2 : « On va vers les gens qui ont l'habitude de s'impliquer, que ce soit les gens qui sont en politique, les gens qui sont proches aussi des églises, parce qu'on part du principe que ce sont des gens qui potentiellement diront peut-être plus facilement oui. Mais il n'y a aucun a priori, il n'y a pas de sanctions cachée contre ces gens-là. Je crois que c'est, comme disait ma collègue, on espère trouver là des gens qui ont cette fibre sociale et politique et qui sont prêts à consacrer du temps quasiment gratuitement pour autrui ».

Bien qu'il ait été affirmé à maintes reprises que de telles méthodes de nomination de tuteur/curateur n'avaient plus cours, que bon ordre y avait été mis et que seules les listes du contrôle des habitants étaient utilisées, force est de constater que ce n'est pas le cas.

Notre question est donc la suivante : Quel est l'avis du Conseil d'Etat concernant l'utilisation des listes électorales (et, partant, des élus) et des personnes actives dans le milieu associatif comme source de tuteurs/curateurs potentiels ?

Olivier Gfeller

Nicolas Mattenberger

Jean Christophe Schwaab

Filip Uffer

Lausanne, le 16 décembre 2009

¹ L'émission peut être baladodiffusée sur : <http://www.rsr.ch/la-1ere/de-quoi-j-me-mele/selectedDate/13/12/2009#20091213-12019obligation-de-solidarite>